L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 19 OCTOBRE 1850

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE, No. 8 rue de Chartres.

[illegible] de l'Etat, du Conseil-[illegible] la Première [illegible] Commission de [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS:
SAMEDI MATIN, 19 OCTOBRE.

CHEMIN DE FER [illegible].—Le comité permanent s'est réuni hier soir et a fait un rapport sur le projet de construire ce chemin. Nos lecteurs trouveront ce rapport dans notre partie anglaise; nous le donnerons prochainement en français.

LA LOI SUR LES ESCLAVES FUGITIFS.—Cette loi est mise partout à exécution et produit les plus salutaires effets. Les esclaves fugitifs qui se croyaient en sûreté dans les Etats libres sont appréhendés au corps par les autorités et restitués à leurs maîtres. Il s'élève bien çà et là des clameurs et des criailleries, mais les fanatiques, dominés par leur politique, n'osent opposer aucune résistance aux officiers chargés de l'exécution de la loi. D'ici à quelque temps, les Etats libres seront purgés de cette population vicieuse et turbulente composée d'esclaves évadés du Sud, et ceux de ces derniers qui parviendront à se soustraire aux recherches de leurs maîtres, devront pour conserver une liberté dont ils font un si triste usage, se condamner à un bannissement volontaire.

Dernièrement, un nègre fut arrêté à Détroit. Il s'agissait de le conduire devant un magistrat et de vérifier les preuves produites par une personne qui le réclamait comme son esclave. Là dessus grande colère des noirs qui jurent que leur camarade n'ira pas en prison et qu'ils sauront bien le délivrer. L'autorité apprenant que plusieurs centaines de ces misérables s'armaient secrètement, convoqua la milice et plusieurs compagnies de troupes des Etats-Unis. On s'empara alors du nègre et on le conduisit sous bonne escorte en prison. Les noirs n'ont pas bougé, car les mousquets de la troupe étaient chargés et au premier mouvement hostile elle eût fait feu.

Depuis quelque temps, les enlèvemens d'enfants se succèdent de manière à mériter toute l'attention de la police et la vigilance des parents. Tant que les misérables, qui viennent porter le désespoir dans les familles, ne se sont adressés qu'à des enfans, trop jeunes pour retrouver le toit paternel, nous avons pu croire que leur crime était le fruit de l'incurie des parents et non l'objet d'une spéculation que nous ne pouvons comprendre; mais aujourd'hui cette supposition n'est plus admissible. Emma Hy[illegible], jeune fille de treize à quatorze ans, a disparu depuis deux jours de la maison de M. P. E. [illegible], dont elle est l'enfant adoptif. Les démarches les plus actives ont été faites par la police pour trouver ses traces; mais cet enlèvement est encore un mystère. Les personnes qui pourraient donner quelques informations sur le sort de cette jeune fille, rattacheraient à la douleur une famille adoptive.

Nouvelles d'Europe.

Le steamer américain *Atlantic* est entré dans le port de New-York le 9 de ce mois, après une traversée de treize jours et vingt heures, [illegible] vents contraires [illegible] depuis sa sortie de Liverpool [illegible] arrivé à New-York. [illegible] les dates de Londres jusqu'au [illegible] et de Paris jusqu'au 23 septembre. [illegible]

[illegible] les deux [illegible] américains envoyés à la recherche de Sir John Franklin, l'*Advance* et le *Rescue*, se trouvaient [illegible] à l'Ouest du [illegible]

[illegible] de Londres [illegible] New York. [illegible]

De grandes inondations ont eu lieu dans le midi de la France, entre Toulouse et Perpignan, [illegible] une digue a été renversée par la force impétueuse du torrent. Cette dernière ville a beaucoup souffert. Le pont de la rivière Basse a été emporté.

Une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Alger dans la nuit du 10 septembre [illegible] du sol a duré quinze secondes. C'est [illegible] qui se soit fait sentir à Alger dans l'espace de seize jours.

Le préfet de police, à Paris, a interdit les ascensions aérostatiques. Il ne sera désormais permis de [illegible] ballon que pour procéder à des expériences scientifiques. La triste fin de [illegible] est sans doute le motif qui a déterminé l'autorité à prohiber les ascensions.

Les journaux de Vienne annoncent que l'Empereur, pour consoler Haynau des mauvais traitements qu'il a subis à Londres, lui accordera [illegible] le bâton de maréchal. Est-ce que [illegible] lavera les crimes dont s'est souillé le boucher des Hongrois, l'assassin [illegible] et fustigeur des femmes?

Les avis reçus du Portugal nous apprennent que le différend existant entre ce pays et les Etats-Unis sera soumis à l'arbitrage de Louis-Napoléon, président de la République française. La proposition en aurait été faite par M. Webster.

Le grand événement en France est la scission [illegible] dans les rangs du parti légitimiste à l'occasion d'un manifeste publié par M. de Barthélemy, secrétaire d'une commission exécutive [illegible] composée de MM. le duc de Lévis, le marquis de Pastoret, le duc des Cars, M. de Saint Priest et M. Berryer. Ce manifeste, [illegible] au nom du comte de Chambord, condamne d'une manière formelle la grande mesure de l'*appel au peuple*, "comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique." Le comte de Chambord, ajoute le manifeste, "repousse d'avance toute proposition qui, reproduisant cette pensée (l'appel au peuple) viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe, et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires."

M. de la Rochejacquelein, auteur de la proposition de l'*appel au peuple*, a compris sans peine que ce manifeste était dirigé contre lui. Aussi sa réponse ne s'est-elle pas fait attendre, et sa lettre écrite avec la vigueur et la franchise qu'on lui connaît, a produit une profonde impression dans le monde politique. M. de la Rochejacquelein, libéral quoique légitimiste, ne pouvait accepter les doctrines rétrogrades du comité de la rue Mont-Thabor et il a donné clairement à entendre qu'il ne serait plus d'un parti qui représente le droit de la légitimité comme un *mystère qu'il ne faut pas discuter et qu'il est dangereux d'approfondir*. Ce n'est plus, ajoute-t-il, une question de personnes, c'est une question de principes, et j'ai le droit de dire, que les miens ne sont pas ceux des hommes sous lesquels j'aurais à faire acte de *discipline*. On trouvera plus loin les détails relatifs à cet incident.

ELECTIONS.—Les *free soilers* et les locofocos du [illegible] dans le Massachussetts se sont coalisés et ont formé un ticket mixte. [illegible] démocrates et trois partisans des libres territoires. Il n'y aura pas de [illegible]

ELECTIONS DE LA FLORIDE.—Voici comment les suffrages pour l'élection d'un membre du Congrès se sont divisés dans les comtés d'Escambia, de Leon, de Franklin, de Calhoun et de Jackson: CABELL, whig, 925, BEARD, démocrate, 7[illegible].

LA MAIRIE DE BALTIMORE.—Nous avons déjà annoncé l'élection de M. Jérôme, whig, au poste de maire de Baltimore. Sa majorité sur les candidats qui lui étaient opposés a été de plus de 700 voix.

ELECTIONS DE LA PENNSYLVANIE.—M. Henry D. Moore, whig, a été réélu au Congrès dans le 2me district de la Pennsylvanie. Les whigs ont également triomphé dans le 7me, le 11me, le 15me, le 21me et le 23me district. Il paraît à peu près certain que les démocrates auront la majorité dans les deux chambres de la Législature.

NEW-HAMPSHIRE.—De nouveaux retours du New-Hampshire indiquent un gain assez considérable en faveur de Morrison, le candidat démocrate. Le district était précédemment représenté au Congrès par un whig, M. Wilson. Morrison a été élu selon toute probabilité.

Madame Devriès, notre excellente prima donna, a joué la Norma le 8 de ce mois à New-York. Voici quelques lignes du compte-rendu de cette représentation que nous traduisons du *Evening Post*:

"Le début de Mme Devriès, mardi, à New-York, devant une nombreuse et brillante assemblée était une entreprise hasardeuse, pour ne rien dire de plus. Privée des avantages d'une renommée faite, et paraissant devant un public rendu difficile par les éminents artistes qu'il avait entendus récemment, obligée ensuite de porter presque à elle seule tout le poids de l'opéra, elle se présentait dans les circonstances les plus défavorables. Avoir donc, malgré tout cela, réussi à provoquer les applaudissements des critiques et les bravos de toute la salle, est un très grand éloge, et cet éloge elle le mérite amplement.

"Elle ne paraissait pas avoir au début toute la puissance qu'elle a manifestée plus tard. Dans l'allegro de Casta Diva elle a déployé cependant toutes les ressources de sa belle voix, et a transporté son auditoire. Cette voix qui rappelle parfois, dans les notes élevées, le timbre métallique d'une cloche, est pleine d'expression et de sentiment dans le medium. Au second acte, les reproches qu'elle adresse à Pollion, ont été dits avec une énergie sauvage qui lui ont valu une nouvelle salve d'applaudissements. Certains prétendent que dans cette scène Mme Devriès rappelait Grisi; ce qu'il y a de positif c'est que depuis longtemps nous n'avions entendu rien d'aussi parfait. Le succès ayant à ce moment rendu à l'artiste sa confiance elle a chanté tout le reste de la pièce avec une verve, un feu admirable; le final surtout a été dit avec une passion sauvage, qu'il est impossible de rendre avec des mots. Cette première apparition a créé une impression qui n'est pas prête à s'effacer et dès ce jour Mme Devriès peut compter sur la popularité qui accompagne toujours le talent."

STEAMER PERDU.—Le steamer *Jeff. Davis* faisant les voyages entre Vicksburg et Yazoo, a sombré le 14 courant. Les détails nous manquent.

AUTRE STEAMER PERDU.—Une dépêche télégraphique reçue hier de Baton-Rouge nous apprend que le steamer *Concordia* avait sombré à environ trente milles au-dessous de Natchez. Bateau et cargaison perdus. Les passagers et l'équipage ont été sauvés. C'est le steamer *Memphis*, venant de Cincinnati, qui a apporté cette nouvelle à Baton-Rouge.

TERRITOIRES DE L'OUEST.—Il a été reçu à St Louis des nouvelles des territoires de l'Ouest jusqu'au 26 août. Une lettre datée du Fort Laramie annonce que l'émigration n'est plus aussi considérable. C'est à peine si cinq mille Mormons ont traversé cette année les immenses solitudes de l'Ouest pour se rendre à Deseret. Les maladies ont contribué principalement à suspendre le flot de l'émigration. La mortalité a été si grande parmi les voyageurs que les plus intrépides hésitent maintenant avant de se mettre en route.

La petite vérole a éclaté parmi les Sioux et faisait aux dernières dates de grands ravages dans la tribu.

WEBSTER ET JENNY LIND.—Les journaux de Boston nous apprennent que M. Webster, en arrivant dans cette ville, de retour de Washington, se fit conduire dans un des principaux hotels. Or, il se trouva que c'était justement celui où logeait Jenny Lind. Barnum, le grand Barnum, n'était pas homme à perdre une aussi bonne occasion. Il alla quérir l'honorable secrétaire d'Etat et lui demanda la permission de le présenter à la célèbre cantatrice. Webster y consentit gracieusement et fut présenté au *rossignol* dans le grand salon de réception. L'entrevue dura dix minutes. Mlle Lind fut très aimable et M. Webster plein d'affabilité charmante. Nos confrères de Boston rapportent mot à mot la conversation qui eut lieu entre eux, mais comme il n'y avait d'intermédiaire présent que l'illustre Barnum, il est probable que le manuscrit leur a été livré par ce dernier. Décidément Barnum est un grand homme; il en donne chaque jour de nouvelles preuves.

ARRIVÉE DE L'HERMANN.—Le steamer américain *Hermann* est arrivé à New-York le 9 de ce mois à 8 heures du matin. Parti de Southampton le 20 septembre il a été retenu dès sa sortie du port par une suite de bourrasques qui ont retardé sa marche. Les nouvelles apportées par l'*Hermann* sont moins récentes que celles que nous avons reçues par le *Cambria*. Il avait à bord un chargement considérable de marchandises françaises et allemandes et cent vingt-neuf passagers.

CHRONIQUE LOCALE.

ESCROQUERIE.—L'esclave Emily, appartenant à M. Andrews, aura à répondre aujourd'hui devant le recorder Caldwell à l'accusation d'avoir obtenu pour $60 d'effets, d'Esther Moss, par de fausses représentations.

VOIES DE FAIT.—Patrick Donnelly a été accusé hier devant le recorder Caldwell, d'avoir frappé Mme Keating à la tête avec une pierre. Il sera ultérieurement examiné.

ASSAUT ET BATTERIE.—William Smith, Catherine Smith et James Donahoe ont comparu hier devant le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir [illegible] assaut et batterie [illegible] contre [illegible]. Les deux premiers seront examinés aujourd'hui et le dernier le sera demain.

FAUX.—Il paraît que, mercredi dernier, un faux a été commis pour une somme de $2,100, au préjudice d'un banquier du haut de la ville. On n'a pu jusqu'à présent découvrir le coupable.

INCENDIE.—Hier, vers trois heures du matin, le feu s'est déclaré dans un cabaret tenu par John Ferrand, encoignure Conti et Bourgogne. Les [illegible] sont consumées, mais l'édifice principal a été sauvé.

—Phebe Black a été arrêtée hier à son arrivée en ville et a comparu devant le recorder Genois, sous l'accusation d'avoir introduit dans l'Etat, contrairement aux lois, une femme de couleur nommée Sarah Lucas, *alias* Johnson. Il paraît qu'il y a environ un an l'accusée vendit la dite Sarah Lucas à M. J. Kathman, pour la somme de $400 et qu'elle reçut en paiement un billet de la même somme portant hypothèque sur l'esclave. M. Kathman, ayant découvert la duperie avant l'échéance du billet en refusa le paiement à et fit arrêter, comme nous l'avons dit plus haut, Mme Black à son retour en ville.

Le recorder Genois a envoyé devant la Première Cour de District un jeune homme nommé John Williams, sous l'accusation d'avoir volé une montre.

FRANCE.

Le Parti Légitimiste.

Manifeste de Wiesbaden.—Lettre de M. de Larochaquelein.

La commission exécutive provisoire, chargée de préparer les voies pour la rentrée aux Tuileries de S. M. Henri V, a été formellement instituée; elle se compose de MM. le duc de Lévis, le marquis de Pastoret et le duc de Cars, d'un *général*, M. de Saint Priest, et de M. Berryer, admis, malgré sa roture, à prendre part aux conseils de la couronne.

L'exactitude de ces renseignements ne saurait être mise en doute; car ils sont empruntés à une circulaire qui vient d'être expédiée dans tous les départements par M. Barthelemy, secrétaire du comité de la rue Mont-Thabor, que préside M. Berryer. Cette circulaire peut être considérée sous une forme indirecte comme le manifeste officiel de Wiesbaden.

Après avoir rappelé l'empressement avec lequel les visiteurs se sont rendus auprès du comte de Chambord et les longs entretiens que les principaux d'entre eux ont eus avec le prince, la circulaire ajoute:

"Dans ces différens entretiens, et chaque fois qu'il les a réunis auprès de lui, M. le comte de Chambord s'est montré constamment préoccupé de la ligne de conduite, qu'en ce moment plus que jamais, il importe de suivre avec ensemble, pour activer le progrès de nos opinions et maintenir en même temps les principes au-dessus de toute atteinte.

"M. le comte de Chambord a déclaré qu'il se réservait la direction de la politique générale.

"Dans la prévision d'éventualités soudaines, et pour assurer cette unité complète de vues et d'action qui seule peut faire notre force, il a désigné les hommes qu'il déléguait, en France, pour l'application de sa politique.

"Cette question de conduite devait nécessairement amener *l'appréciation définitive de la question de l'appel au peuple.*

"*Je suis officiellement chargé de vous faire connaître qu'elle a été, à ce sujet, la déclaration de M. le comte de Chambord.*

"*Il a formellement et* absolument *condamné le système de l'appel au peuple*, comme impliquant la négation du grand principe national de l'hérédité monarchique.

"Il repousse d'avance toute proposition qui, reproduisant cette pensée, viendrait modifier les conditions de stabilité qui sont le caractère essentiel de notre principe, et doivent le faire regarder comme l'unique moyen d'arracher enfin la France aux convulsions révolutionnaires.

"Le langage de M. le comte de Chambord a été formel, précis; il ne laisse aucune place au doute; et toute interprétation qui en altérerait la portée, serait essentiellement inexacte.

"*Tous* ceux qui sont venus à Wiesbaden ont connaissance de cette décision; *tous* ont entendu M. le comte de Chambord se prononcer avec la même fermeté, tandis que l'émotion profonde et l'expression de vrai bonheur qu'il pouvait remarquer sur *tous* les fronts semblaient lui promettre que cette déclaration venue de l'exil serait désormais une règle *absolue* pour *tous* les légitimistes de France. Mettre fin à toutes ces dissidences qui l'ont si vivement affecté, et qui n'aboutissent qu'à notre amoindrissement; abandonner sincèrement, *absolument* tout système qui pourrait porter atteinte aux droits dont il est le dépositaire; revenir à ces honorables traditions de discipline, qui seules peuvent relever, après tant de révolutions, le sentiment de *l'autorité*; rester inébranlables sur les principes, modérés et conciliants pour les personnes; tel est le résumé de toutes les recommandations que M. le comte de Chambord nous a adressées, et qui, nous en avons la confiance, seront fécondes en heureux résultats.

"Ce qui en ressort incontestablement, c'est que la direction de la politique générale étant réservée par M. le comte de Chambord, aucune *individualité*, soit dans la presse, soit ailleurs, ne saurait, désormais, être mise en avant comme représentation de cette politique; en dehors de M. le comte de Chambord, il ne peut y avoir aux yeux des légitimistes, que les mandataires qu'il a désignés et qui sont, vous le savez sans doute déjà: MM. le duc de Lévis, le général de Saint-Priest, représentant de l'Hérault; Berryer, représentant des Bouches-du-Rhône; le marquis de Pastoret, le duc des Cars."

Ce manifeste était évidemment dirigé contre M. de la Rochejacquelein et contre tous ceux qui se bercent de l'espoir de faire vivre en bonne intelligence ces deux principes irréconciliables: "Royauté et liberté" La réponse du représentant du Morbihan ne s'est pas fait attendre: elle porte le cachet de cette franchise, de cet esprit libéral dont il a déjà donné tant de preuves. M. de la Rochejacquelein déclare nettement que ses yeux se sont ouverts enfin; que sa place n'est plus dans les rangs de ce parti, encore tout imbu des superstitions politiques que l'on pouvait croire à jamais disparues.

Cette lettre est un événement; tout ce qui a un cœur généreux, un esprit élevé, une intelligence saine de la marche des idées, de leur puissance, de leur logique, tend de plus en plus à se séparer de ce principe caduc de la monarchie légitime, qui n'est ni plus de notre temps, ni de notre pays.

Voici la lettre de M. de Larochejacquelein:

"Les articles officieux publiés dans plusieurs journaux, la lettre semi officielle de M. Pon[illegible], ne m'obligeaient pas à rompre le respectueux silence que je comptais garder; mais aujourd'hui, en présence de l'*acte insensé* que vous venez de publier, je suis forcé de répondre à mon excommunication.

"Pour tous les légitimistes de France, les circulaires signées: *De Barthélemy*, résument les signatures authentiques des cinq personnages qui sont nommés dans le manifeste que vous publiez. Toute contestation à cet égard serait *un mensonge*. C'est donc à mon grand regret que je dois répondre à un *acte officiel*.

"J'accepte complètement mon excommunication. Il est évident que nous n'avons pas les mêmes principes. Je ne crois pas que la *légitimité* soit un *mystère*; que, sous la République, pas plus que sous la monarchie, *les représentans de la France doivent obéir aux ordres du roi*; je ne m'étais jamais douté de cette théorie.

"Dorénavant, les luttes parlementaires devraient remonter plus haut que leurs auteurs: c'est la conséquence des ordres donnés.

"La légitimité de *droit national* résumait en elle l'expression de la *souveraineté nationale* de toutes les générations qui nous ont précédés depuis neuf cents ans. Je ne trouvais pas de titres plus beaux, plus nobles, plus français, de droits plus respectables que ceux d'une institution qui était la loi de nos pères depuis tant de siècles. Je demandais que la nation *revînt* au principe national; je ne lui ai jamais demandé de le *créer*.

"On nous représente, aujourd'hui, le droit de la légitimité comme un *mystère qu'il ne faut pas discuter, qu'il est dangereux d'approfondir*; on nous représente le *vœu national* librement exprimé comme *une atteinte* aux droits de la légitimité. En politique, je ne peux pas défendre ce que je ne comprends pas!

"Si, dans une intimité respectueuse et sans que la discussion lui ait été permise, l'homme privé pouvait incliner personnellement son amour et son dévouement sans bornes devant des désirs exprimés par un prince exilé, dans des termes qui n'exigeaient pas de répudier, même de taire ses loyales convictions, l'homme politique ne peut accepter, ni pour lui ni pour ses amis, l'humiliation de cet inqualifiable manifeste, dont les conséquences seraient aussi fatales au principe d'autorité qu'aux principes de liberté.

"Ce n'est plus une question de personnes, c'est une question de principes. J'ai le droit de dire que les miens ne sont pas ceux des hommes sous lesquels j'aurais à faire acte de *discipline*.

"*L'appel à la nation* n'est pas, ainsi qu'on le dit, un acte *révolutionnaire*, c'est la nation elle-même dans sa souveraineté, fermant l'ère des révolutions.

"Je n'avais pas demandé *l'appel à la nation* sur les principes de la légitimité, qui ne se rappelle que la question fut ainsi posée: *République ou monarchie!*

"En s'appuyant sur cette base solide, populaire, nationale de *l'appel à la nation*, les légitimistes faisaient tomber toutes les barrières que l'on voulait élever plus formidables que jamais.

"Si la monarchie avait été proclamée en principe, il n'y avait plus que la raison, la tradition, la gloire, l'œuvre du passé, à revendiquer, pour la légitimité. Les partis ne pouvaient, dans la situation qui leur est faite par les circonstances, que se soumettre honorablement, devant le droit national de la France de neuf siècles, reconnu, rappelé par la nation. On n'en veut pas. Je n'y peux rien.

"La dureté de langage du manifeste n'est pas même tempérée par un seul mot qui tienne compte des bonnes intentions.

"Je laisse à d'autres le soin de défendre des sentiments les doctrines que, dans mon erreur, je croyais pouvoir soutenir sans être mis au ban de la nation politique. Je resterai toujours fidèle à la voix du cœur de mon pays en suivant la loi qui le régit, *sans me préoccuper de souhaiter ou de prévoir l'avenir auquel je devrai me soumettre.*

"Je me serai permis de garder religieusement en réserve, pour la satisfaction de ma conscience, le *symbole* politique qui a eu jusqu'ici la foi de ma vie entière; mais il n'aurait pas, j'en conviens, d'application possible, si le manifeste que vous avez publié avait son effet.

"Recevez, etc.

"H. DE LAROCHEJACQUELEIN."

Paris, 21 septembre 1850.

—La *Gazette de France* s'est aussi émue de ce manifeste, et le *Moniteur du Soir* du 22 septembre annonce d'une manière positive qu'après avoir eu connaissance de la circulaire de M. de Barthelemy, le directeur de la *Gazette de France*, M. de Lourdoueix, est immédiatement parti pour Frohsdorff, dans le but d'obtenir une explication sur les passages de ce manifeste qui concernent ses doctrines, relativement à l'appel au peuple.

SOCIÉTÉ DU DIX DÉCEMBRE.

On sait que le général Piat, président de la *Société du Dix-Décembre*, a cru devoir, après les désordres qui ont marqué le retour du président à Paris, adresser des explications au *Journal des Débats* qui n'a pas eu l'air de les prendre au sérieux. *L'Evénement* est tout aussi incrédule. Cette feuille ne saurait se résigner à voir dans la *Société du Dix-Décembre* une simple association de bienfaisance. Des philanthropes ne choisiraient pas, dit-elle, une enseigne politique aussi significative; c'est bien d'une société *secrète* qu'il s'agit, et si secrète, qu'elle est secrète peut-être pour le général Piat lui-même. Nous reproduisons la fin de l'article que le spirituel journal consacre à cette affaire; on y remarquera entre une foule d'aperçus piquans et d'épigrammes bien aiguisées, le nom tout à fait juste dont il a baptisé la milice du général Piat: Les DÉCEMBRAILLARDS:

"Pour l'honneur de la Société de Bienfaisance que M. le général Piat préside, nous désirons qu'aucun de ses membres n'ait été pris en flagrant délit dans la bagarre infâme. Mais, ce dont nous sommes sûrs, c'est que si, dans cette enquête, la *Société du Dix-Décembre* sort acquittée par devant la justice et par devant l'opinion, d'autres coupables y devront rester atteints et convaincus d'un complot plus occulte, et, partant, plus dangereux. Il est impossible que le crime de lèse civilisation soit si visible et que les criminels demeurent inconnus. La *Société du Dix-Décembre* est innocente, soit: mais, alors, on découvrira ceux que la presse démocratique a nommés les Decembriseurs.

"*Décembriseurs!* le nom, du reste, nous paraît, s'il faut le dire, au-dessus et au-dessous de la bande immonde.

"Oui, la première République a vu des hommes effrayans, abominables, monstrueux, des ivrognes de sang qui, pendant des heures, pendant des jours, ont tué en plein midi, à la face du peuple et du soleil, les condamnés d'un tribunal dérisoire, mais public, et qui, leur besogne de bouchers humains accomplie, se sont ensuite égorgés entre eux dans leur délire. Les auteurs de ce formidable attentat ont été appelés par l'histoire les *septembriseurs*, et le sentiment que la conscience publique a attaché à leur horrible souvenir est une sinistre épouvante.

"Mais, à côté des assassins en grand de cette fatale tragédie, qui sont, je vous prie, les ignobles cabotins de la farce brutale jouée l'autre soir à l'embarcadère du chemin de Rouen? Que sont ces recrues de cabaret, ivres seulement de vin bleu, ces assommeurs nocturnes qui ne distribuaient leurs coups de poing qu'à la faveur de l'ombre, ces fanatiques à la tire qui hurlaient: *Vive l'empereur!* et vous forçaient de crier avec eux en vous filoutant votre mouchoir! En vérité, le sentiment qu'ils inspirent ne peut être que le mépris. Ils ne font pas peur, ils font honte! Nous demandons qu'on ne daigne les appeler que les DÉCEMBRAILLARDS."

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

Une correspondance de Hambourg, en date du 17, donne les détails suivants sur la situation des armées belligérantes dans les duchés:

"Après les derniers combats, les deux armées ennemies ont repris leurs anciennes positions dans le Schleswig. Les pertes des Holsteinois sont malheureusement plus considérables qu'on ne l'avait dit; elles peuvent se monter à plus de 1,000 hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Plusieurs de leurs bataillons qui s'étaient trop avancés dans le Schleswig, y ont été, avant de pouvoir se dégager, exposés aux feux croisés des Danois, et se sont trouvés vigoureusement poursuivis dans leur retraite par l'infanterie et la cavalerie sorties à la fois de différens ouvrages fortifiés.

"Le colonel holsteinois de Wigneken, sous-chef de l'état-major, a donné sa démission. Il paraît qu'entre le général en chef de Willisen d'une part, et de l'autre, entre le général prussien Von der Horst et le colonel bavarois Von der Tann, il règne une dissidence marquée sur les moyens et la manière de conduire les opérations militaires dans le Schleswig. Ce désaccord, s'il se confirme, peut, dans ce moment, avoir des résultats d'autant plus déplorables qu'il menace de se communiquer aux autres officiers des différens Etats allemands qui sont investis d'un commandement dans l'armée des deux duchés."

CHANGE sur la Havane à vue, à vendre par LABORDE & XIQUES, No 3, rue Front. 11oct

FEUILLETON.

Hermione Sénéchal,

PAR M. PAUL FERNEY.

IX.

ENTRE L'AMOUR ET L'AMITIÉ.

Les paroles, surtout l'émotion de Lambin, inspirèrent confiance à Virginie; et, se remettant peu à peu du premier trouble que lui avait causé la soudaine apparition du Tragique, elle l'invita à entrer dans son logis. Là, elle le soumit durant plusieurs heures à une véritable inquisition. Elle voulut connaître dans tous ses détails le secret de ses démarches pour la retrouver. Puis, elle le questionna ensuite et non moins minutieusement sur tout ce qui s'était passé dans la maison de la rue Coquenard depuis qu'elle l'avait quittée.

Lambin ne lui cacha rien.

Après cette longue confession, Virginie éclairée sur tous ces faits d'un si vif intérêt pour elle, et trouvant dans leur révélation des raisons nouvelles et plus certaines de sécurité pour l'avenir, Virginie à son tour et en manière d'absolution, tendit la main à celui qui déjà venait de lui parler comme il s'était présenté tout d'abord à elle, comme un ami, comme un frère. Elle lui pardonna l'indiscrétion de sa conduite en faveur des motifs qui la lui avaient inspirée. A ses yeux, comme à ceux d'Escobar, l'inventeur de la maxime, la fin justifie les moyens.

Dès lors il s'établit entre ces deux anciens camarades du même atelier, non seulement des rapports journaliers de bon voisinage, mais encore des relations d'une intimité toute fraternelle.

La convalescence de Virginie fit de rapides progrès. Bientôt elle put congédier sa garde. De ce moment, elle pensa à travailler. L'idée de vivre des bienfaits de celui que cependant elle considérait comme son mari, lui était insupportable. Sa fierté se révoltait à la seule pensée de mener, même en apparence seulement, la vie d'une femme entretenue. Elle mettait son orgueil à rester dans sa condition d'ouvrière, comme d'autres, moins dignes et moins sensées, se font un point de vanité d'en sortir et de la renier.

Lambin, très heureux de la voir dans ces dispositions, lui apporta de l'ouvrage de chez son patron. Mais ces travaux étaient ingrats. Il s'ingénia donc et fit cent démarches pour s'en procurer d'autres, plus lucratifs et plus intelligents. Il y réussit sans trop longtemps. La femme d'un de ses amis le mit en rapport avec une lingère-modiste en renom, de laquelle il obtint de ces petits ouvrages d'élégante fantaisie, de luxueuse toilette, dans la confection desquels Virginie excellait. Lambin apportait à sa voisine les matériaux premiers; la jeune fille les mettait en œuvre selon les modèles ou les indications données. Lambin, le travail achevé, le reportait à la lingère et en recevait le prix qu'il remettait le soir à l'ouvrière. Parfois même il le déposait directement dans le petit coffret de palissandre qui servait de coffre-fort à Virginie, et en même temps qu'il remplissait chez elle l'office principal de garniture de cheminée.

Ainsi, dans une occasion, entre autres:

—Tenez, dit Lambin tout joyeux à sa voisine, en laissant tomber une à une dans le coffret plusieurs pièces de monnaie,—je remonte vos finances et en superbe numéraire!—Vous voudrez bien remarquer, en outre, que, au lieu de vingt cinq francs sur lesquels vous comptiez, j'en dépose vingt-huit dans la tirelire.

—Vous avez obtenu une augmentation de prix de main-d'œuvre?

—Non seulement je l'ai obtenue, mais encore j'ai la prétention de croire que je l'ai un peu gagnée.... à la force de mes poumons, car j'ai parlé une heure durant et sans éternuer. Il est vrai que je m'appuyais sur les complimens que ces dames venaient de donner à votre habileté et à votre bon goût. Il est donc juste d'attribuer, par parties égales, ces trois livres supplémentaires à votre talent et à mon éloquence: trente sous pour l'un, trente sous pour l'autre. Je ne vous cache pas qu'il m'est agréable de penser qu'un jour où vous mettrez le pot-au-feu, vous pourrez vous dire, en savourant votre bouillon: L'éloquence de Lambin n'est point à dédaigner.

—Cette gratification m'est surtout précieuse en ce que j'y vois un témoignage certain de la satisfaction de ces dames.

—Elles sont plus que satisfaites; elles sont enchantées de vous. Ces bonnes dames, elles m'amusent, parole d'honneur! Leur curiosité est singulièrement éveillée par le mystère dont s'entoure leur ouvrière. N'osant me questionner directement, attendu que je les ai priées dès le premier jour de n'en rien faire, elles tournent, comme on dit, autour du pot, pour savoir qui vous êtes. Parfois elles me disent: "Vous direz ceci à votre femme." D'autres fois: "Recommandez bien ceci à votre sœur." Enfin, de temps à autre, elles imaginent que vous êtes une grande dame dans la gêne et éprouvant la fausse honte de travailler. Alors elles me font l'affront de me prendre pour votre domestique: "Recommandez particulièrement cet objet à votre maîtresse," me disent-elles. J'avoue que cette dernière supposition de leur part m'humilie un peu. Je puis avoir tous les airs possibles, l'air d'un ouvrier que je suis, d'un casseur d'assiettes que je ne suis pas, d'un brigand de la forêt Noire que je pourrais être... les plus vilains airs que l'on voudra, mais non je crois d'un domestique.

—C'est vrai. Et que leur répondez vous?

—Moi! je reste impassible comme la statue du commandeur. Jusqu'à ce soir je n'avais encore ouvert la bouche [illegible] votre travail.

—Je serais peut être bien d'aller les voir et les remercier moi-même!

—Par exemple! dit-il avec le geste d'une protestation.

—Mais si, ennuyées de ce mystère, elles nous retiraient un jour de l'ouvrage!

—Elles s'en garderont bien. En tous cas, je suis décidé à ne pas dire un seul mot pour conserver leur pratique, vu que je suis garde à carreau. Lambin ne s'endort pas sur le rôti. Nous avons, sachez-le, trois ressources toutes prêtes, si celle-là vient à nous manquer. Ainsi, ne pensez plus à sortir. Tant que je vous sais ici, je travaille, moi aussi, non pas comme un nègre, quoiqu'en dise le proverbe, car le nègre ne travaille que peu, médiocrement et sous la menace du fouet; mais comme un blanc qui a du cœur et qui aurait à ses trousses six moucards ou demandant des comestibles. Tandis que si j'avais à penser que vous allez et venez à travers la ville, je me figurerais que peut-être vous avez été reconnue, suivie, poursuivie, insultée, que sais-je! Enfin, je battrais la breloque. C'est alors que je travaillerais vraiment comme un nègre: je ne ferais plus rien ou rien qui vaille. Vingt fois le jour je viendrais ici voir si vous y êtes, attendre votre retour, savoir s'il ne vous est pas arrivé malheur. Oh! ne parlez pas de sortir, je vous en prie!

—Lambin, lui dit-elle avec une touchante expression de gratitude, je ne crois pas qu'il y ait sur terre un meilleur garçon que vous.

—Avec des paroles comme celles-là, vous pourriez m'ordonner d'escalader le ciel. Je ne suis pas encore positivement fixé sur les moyens que j'emploierais pour y parvenir; mais je suis bien certain que je l'escaladerais. Oui, sur votre ordre, j'irais vaillamment frapper mon front à la voûte céleste et souhaiter de votre part un petit bonjour amical aux anges. Je dirais à ces chérubins: "Mes petits agneaux, tous les membres de votre famille ne sont pas ici; il est un des vôtres qui habite la terre, en Europe, à Paris, barrière Pigale; il répond au nom charmant de Virginie. J'aime à croire que vous êtes des anges trop bien élevés pour ne pas lui rendre la visite que je vous fais en son nom."—Et je redescendrais vous informer du résultat de ma mission. Oui, je redescendrais vous informer du ciel sans hésiter; car le paradis, pour Lambin, n'est que là où vous êtes.

—Fou! dit-elle avec une gracieuse expression de plaisanterie et non pas sans quelque émotion intérieure.

Il avait été passé une petite convention entre eux. Lorsque Virginie était seule, elle laissait la clé sur la porte; alors Lambin pouvait entrer sans façon. L'absence de la clé à l'extérieur de la serrure indiquait la présence de Jules Andrieux. Le Tragique devait, en ces cas-là, remettre sa visite à un autre jour.

Chaque soir, le brave garçon revenait donc au logis sous l'empire de cette émouvante péripétie: la clé est-elle ou n'est-elle pas à la porte? Cette question équivalait pour lui à celle d'Hamlet: *Be or not to be!*

Quand déçu, dans son espérance, il trouvait la serrure vide et conséquemment close pour lui la porte du sanctuaire, il longeait furtivement le corridor pour gagner sa chambre. Dans ces occasions, il subissait les douleurs raffinées d'un supplice sans nom. Son cœur succombait sous l'énervante action d'un amour dédaigné, tandis que son esprit était surexcité jusqu'à la folie par les tortures aiguës et les fiévreuses hallucinations de la jalousie. Aussi, dans son égarement, prémédita-t-il de déménager, de quitter cette demeure où il se plaisait pourtant, et qui lui était chère à plus d'un titre. Mais plus il appréciait le bonheur de vivre si près d'*elle*, plus aussi il était accessible à la souffrance de se trouver parfois si près d'*eux*.

Ces épreuves, si elles se fussent renouvelées souvent ou si Lambin les eût prolongées par sa présence chez lui, eussent triomphé peut-être de la résignation et du dévoûment du Tragique. Mais, en ces soirées néfastes, le pauvre garçon ne restait dans sa chambre que le temps de se remettre de la première violence de son émotion. D'ordinaire, il retournait travailler chez son patron, où il allait exécuter pour son compte quelques ouvrages de ville. D'autres fois, par réminiscence d'un premier et heureux amour, et en manière de consolation, il venait reprendre son ancienne place au parterre du Théâtre-Français, si, bien entendu, c'était jour de tragédie. Au cas contraire, il allait fantasquement battre la campagne au hasard jusqu'à une heure avancée de la nuit, cherchant ainsi le calme de l'âme et le repos de l'esprit dans l'action et la fatigue du corps.

Mais quelle joie, quand, au retour de sa journée, et dès la naissance du corridor, il voyait de loin briller le fer poli de la bienheureuse clé et sa forme se projeter en ombre sur la porte éclairée par la lumière qu'il portait à la main! Avant même d'entrer chez lui, il entrait chez Virginie. Tout d'abord, il interrogeait la jeune fille du regard pour pénétrer sa disposition d'esprit et se mettre lui-même à son diapason humoristique, comme pour prendre l'accord, si dire se peut.

Toutefois, le lendemain des jours où il avait été déçu et éprouvé, il se présentait avec quelque embarras; ses yeux, loin de les rechercher, fuyaient ceux de sa voisine. On eût pu croire que, par une exquise inspiration de délicatesse, il craignait de la faire rougir. De son côté, il avait des efforts à faire pour chasser des pensées importunes et oublier. Mais bientôt un mot de familiarité, une affectueuse parole, un rayon de cœur enfin, fondait la glace de ce malaise instinctif.

Il faut dire aussi que souvent Lambin faisait une entrée burlesque et bruyante, et qu'il préludait assez habituellement à la conversation par une scène de ménage. Nous rapporterons une de ces scènes qui fera bien établir le degré d'intimité et la nature des rapports qui existaient entre les deux voisins.

—Je vous salue, Virginie; vous êtes pleine de grâces, que le seigneur soit avec vous! s'écria Lambin en entrant un soir chez la jeune fille. Mais, dites-moi, chère petite voisine, un coup d'œil que je viens de donner au fourneau et à la batterie de cuisine me les a fait voir en bien grande toilette. Est-ce que, par hasard, vous n'auriez point encore dîné?

—Non, pas encore.

—Comment, à cette heure, à huit heures et demie, vous n'avez encore pris que votre café au lait.

—Je n'ai plus de charbon et je n'ai pas eu le courage de descendre en chercher.

—Comment, il n'y a plus de charbon à la maison! dit-il en allant machinalement prendre le panier d'approvisionnement dans la cuisine. Et du sucre, en avons-nous encore? ajouta-t-il en découvrant le sucrier; non. Très bien! il nous faut du sucre aussi. Nos provisions sont un peu en baisse, continua-t-il en passant l'inspection du buffet; je n'aperçois là que quelques œufs. Quand on n'a pas mangé depuis douze heures, une omelette, c'est trop peu. Je vais vous rapporter une livre de côtelettes, dit-il encore en sortant.

Virginie le laisse dire et faire sans rien répondre ni objecter. Ce n'était pas la première fois que Lambin agissait ainsi.

Aussitôt de retour, il alluma le charbon, mit le gril sur le feu et sur le gril deux côtelettes, dont il surveilla la cuisson tout en causant avec Virginie, qui continuait à travailler à l'extrémité de la seconde pièce.

—Allons, assez travaillé comme cela; il s'agit de nous restaurer, dit-il en lui présentant les côtelettes sur une assiette, et en lui apportant successivement tout ce dont elle avait besoin pour faire son repas.

Virginie prit son ouvrage de côté, et, sans bouger de place, elle se servit de ses genoux comme de table à manger, ainsi qu'elle en avait l'habitude depuis l'enfance. Quand elle eut fini, Lambin la débarrassa de son couvert ambulant, et revint de la cuisine armé d'une pâtisserie dont l'ouvrière était très friande.

—Une tarte! dit-elle avec une joie enfantine. Si j'avais prévu qu'il y avait une tarte aux cerises, je n'aurais pas mangé de côtelettes, ajouta-t-elle gaiement.

—Lambin le savait. Aussi s'est-il gardé de parler, parce qu'il s'intéresse à votre petit estomac, Lambin. Or, comme on dit en Normandie, il n'y a que la chair qui nourrisse la chair. La pâtisserie a son charme, ne la méprisons point; mais à l'envisager au point de vue substantiel, elle n'est guère utile qu'à nettoyer agréablement la bouche.

—Vous me gâtez, Lambin.

—Au contraire, je vous améliore, répondit-il en prenant sérieusement au pointil le sens figuré du mot de sa voisine. Pour être heureuse elle-même et agréable à son prochain, il ne suffit pas qu'une femme soit bonne, jolie, pétrie de qualités et de vertus, il faut encore qu'elle se porte bien. Tous les anges sont bouffis et crèveraient de santé s'ils n'étaient immortels!

Grâce à la prévoyante sollicitude et aux soins attentionnés de Lambin, Virginie n'avait point à s'occuper de pourvoir à ces besoins journaliers. Tout lui arrivait du dehors. Chaque matin le boulanger lui apportait du pain, la crémière du lait et les accessoires de son commerce multiple. Lambin se chargeait spontanément, comme dans la circonstance, de faire les autres provisions, ce que, au prix d'une fortune, il n'eût point fait ailleurs, pour personne et pour lui-même. [illegible] Les instincts de sa nature étaient assez [illegible] pour [illegible] de quoi se nourrir convenablement, car elle éprouvait, ainsi que toutes les femmes qui ont l'esprit cultivé, un talent spécial comme artistes ou comme ouvrières, une invincible répulsion pour les préparatifs culinaires; de même que les ménagères et les cordons bleus sont généralement rebelles à tout travail qui sort du cercle routinier de leurs attributions.

Cette existence retirée, calme et laborieuse, convenait à la jeune fille, et d'autant plus qu'elle se plaisait chez elle, qu'elle aimait beaucoup son intérieur. Il est vrai que son logis n'offrait plus cet aspect froid qu'il avait gardé le premier jour où elle y était entrée. Non seulement il se trouvait à présent vivifié par le fait d'un séjour continuel, animé par les nombreux petits objets dont Lambin avait opéré la construction [illegible] la mère Sénéchal; mais encore, il était [illegible] par quelques arrangements confortables qu'il avait reçus successivement toujours par les soins du Tragique. Sous prétexte qu'il avait des coupons d'étoffe qui ne servaient à rien, il commença par orner la fenêtre de rideaux qu'il surmonta d'une draperie artistement disposée. Une autre fois, et sous le même prétexte, il encadra le trumeau d'un véritable chef d'œuvre d'art et de goût.

Un peu plus tard pour se défaire, disait-il, de morceaux de bois qui le gênaient, il couvrit le parquet d'un tapis très simple, mais très chaud. Enfin, par manière de passe-temps, dans un après midi de dimanche, il jeta sur le marbre de la cheminée un lambrequin de velours à franges. [illegible]

Aussitôt que la tarte eut disparu sous les gourmandes atteintes des deux jeunes gens, Virginie rafraîchit ses doigts dans l'eau de son verre et se remit à l'ouvrage sans avoir quitté son siège, sans s'être dérangée en aucune façon. Alors Lambin prit définitivement place à vis à vis d'elle, de l'autre côté de la petite table à ouvrage, selon son habitude quotidienne.

Les soirées passaient vite pour eux. D'ordinaire Lambin lisait à haute voix ou le journal ou un roman. [illegible] le goût de la tragédie dans l'esprit de sa voisine. Mais bientôt la lecture était interrompue par une observation, puis par une autre, et enfin la conversation s'engageait, [illegible] Virginie parlait peu et lentement. Quoique Lambin se montrât plus expansif vis à vis d'elle, il oubliait néanmoins fréquemment ses devoirs d'interlocuteur. Les yeux ardemment arrêtés sur elle, il s'enivrait de sa vue; et peu à peu sa pensée s'élevait jusqu'aux nuages, et s'égarait au milieu de cette fantastique atmosphère, vers les régions fantastiques. En cet état d'extase, ses facultés étaient, pour ainsi dire, annulées, mais dominées par le sentiment contemplatif. Ainsi, Virginie lui adressait-elle une question, lui demandait-elle, par exemple:

—Demain dimanche, travaille-t-on à l'atelier, Lambin?

Une demi-heure se passait quelquefois davantage, et celui-ci répondait tout naturellement, comme à une question immédiate:

—Oui; mais si vous avez besoin de moi, je n'irai pas travailler.

Cette demi-heure s'était écoulée pour eux aussi rapidement qu'une seconde. Ils communiquaient ensemble même par le silence.

Pourtant, un soir que Lambin faisait attendre une réponse trop longtemps au gré de la jeune fille, elle porta ses yeux vers lui et lui demanda:

—A quoi donc pensez-vous, que vous ne me répondez pas, Lambin?

—Excusez moi, dit il, de l'air d'un homme qui se réveille en sursaut; je pensais à vous. Oui, je me promenais, en votre compagnie, dans le pays des chimères. Ah! quel beau rêve je faisais quand vous m'avez rappelé à la réalité! Si vous saviez, chère voisine, à quelles folies je vous associe dans mes spéculations à quels projets irréalisables je vous donne part, vous iriez de ce pas prendre la manche à balai pour me le casser sur les épaules et vous me chasseriez à tout jamais de votre présence.

—Je ne le crois pas. Car, moi aussi, dans mes longues heures de solitude, je fais des rêves et des projets; et dans ces châteaux imaginaires que je bâtis sur la foi de l'espérance, en vue de l'avenir, vous avez toujours une bonne place, Lambin.

—En vérité? s'écria-t-il avec une explosion de joie.

—De ce que je vous remercie mal ou ne vous remercie pas des services que vous me rendez, il ne faut pas croire, Lambin, que je n'apprécie pas votre dévoûment.

—Assez! assez! dit-il avec l'accent de la supplication.

—Non. Puisque s'en présente l'occasion, je veux vous dire qu'aucune des délicatesses de votre conduite envers moi ne m'échappe, et que je suis très sensible aux témoignages d'affection que vous me prodiguez.

—Assez! assez! répéta-t-il en couvrant de ses mains son visage attendri et en se levant pour tourner enfantinement sur lui-même et revenir aussitôt se rasseoir dans sa position précédente.

—Je ne suis pas seulement liée à vous par un sentiment de reconnaissance; je vous suis encore attachée, sachez-le, par la sympathie et l'estime que m'inspirent les qualités de votre caractère.

—Vous voulez donc me faire mourir d'orgueil et de bonheur!

—Vous vous êtes si complètement identifié à ma vie que vous m'êtes devenu nécessaire. Il semble que je ne pourrais plus me passer de vous. Si les événements venaient à nous séparer, ce serait plus qu'un chagrin, ce serait un véritable malheur pour moi.

—Lambin ne vous manquera jamais; comptez-y.

—Je n'aime en ce monde que trois personnes: Jules, maman Bon-Dieu et vous; mais tous les trois, je vous aime bien, dit-elle simplement et avec une expression vivement sentie. Ne pouvant vous le prouver, j'ai voulu du moins vous le dire. Je vous devais cette petite profession d'amitié, Lambin, et j'ai du plaisir à acquitter ma dette.

Le cœur du Tragique battait violemment dans sa poitrine, et ses yeux lançaient des éclairs. Il voulut à son tour, lui qui le faisait chaque jour en action, formuler en paroles sa profession d'amitié; mais les mots expirèrent sur ses lèvres, tant son émotion était profonde!

A minuit, selon l'habitude, Virginie lui tendit cordialement la main. C'était le signal de la retraite.

Jules Andrieux les surprit à plusieurs reprises dans ces réunions intimes. Aussitôt qu'il arrivait, Lambin se retirait. Les instances du jeune homme, celles même de Virginie, qui eût désiré les voir se lier ensemble, ne pouvaient décider l'ami à rester en tiers entre les deux amans. Le brave garçon haïssait Jules de toute la force de l'amour qu'il ressentait pour sa compagne. Il lui vouait tous les sentimens répulsifs dont on gratifie le mari d'une femme aimée. Par une singulière contradiction, il le haïssait encore en raison de la situation précaire et équivoque où il laissait la jeune fille, quoique certes il n'eût pas vu consacrer légalement leur union sans en souffrir beaucoup. Il le haïssait enfin pour un motif secondaire, personnel, et également contradictoire; il ne pardonnait pas à son heureux rival de voir insouciamment et de provoquer même ses assiduités, à lui Lambin, chez Virginie. Cet excès de confiance lui semblait injurieux.

—Ce propre à rien ne me fait pas l'honneur d'être jaloux de moi, pensait-il amèrement. Il ne daigne pas me croire dangereux. Il me juge indigne d'être aimé. A coup sûr, si quelqu'un éveillait son attention, il dirait de moi: Un ouvrier n'est pas un homme! à l'exemple de cette marquise du bon vieux temps qui sortait du bain devant un de ses serviteurs, en disant, elle aussi: Un valet n'est pas un homme!

Pourtant, combien n'eût-il pas haï davantage et couvert de malédictions ce tolérant rival, s'il eût privé la pauvre recluse de la société d'un ancien camarade, d'un ami!

Jules Andrieux venait régulièrement chaque jour passer une heure ou deux, plus ou moins, auprès de Virginie. Parfois même, quand ses devoirs de famille le lui permettaient, il revenait lui consacrer sa soirée. Il se montrait toujours affectueux et dévoué pour sa compagne, mais jamais le mot de mariage ne sortait de ses lèvres, même par allusion ou comme espérance lointaine. Quand la jeune fille le questionnait sur ses intérêts, sur ses projets futurs, il éludait aussi toute confidence à ce sujet, prétendant que les instans qu'ils avaient à passer ensemble étaient trop courts et trop précieux pour être employés à causer d'affaires. Cette réserve de son fiancé ne laissait pas que d'éveiller un peu les susceptibilités et de provoquer la réflexion de Virginie, sans cependant lui inspirer aucune défiance. Elle l'aimait trop profondément pour n'avoir pas foi en lui. La délicatesse aussi bien que la conscience de sa situation sociale, si différente de celle du jeune homme, lui commandaient, d'ailleurs, le silence et la résignation.

Une année se passa ainsi.

Quoique ses jours s'écoulassent dans un travail incessant et ne fussent accidentés par aucune distraction, Virginie, en se rappelant son passé de misère, et pleine de confiance en l'avenir, se trouvait heureuse. Tout l'intérêt de sa vie relevait du cœur. Entourée de deux hommes dont elle était aimée et qu'elle aimait à des titres divers, elle ne vivait que par eux et pour eux. Dans ses rapports avec Jules Andrieux, elle connaissait le bonheur expansif de se dévouer à un être cher;—dans ses relations avec Lambin, elle éprouvait la joie orgueilleuse d'inspirer le dévouement à un ami. De l'un, elle recevait l'impulsion, tandis qu'elle imposait son initiative à l'autre. La réciprocité absolue n'existe pas en fait de sentiment. De deux créatures unies par l'amour ou l'amitié, l'une aime spontanément et l'autre seulement parce qu'elle est aimée. L'égalité parfaite en ce monde ne se trouve pas même dans l'affection.

Virginie n'eût rien désiré dans le présent, si elle eût pu embrasser quelquefois maman Bon-Dieu. Elle avait écrit à cette chère dame pour implorer son pardon; mais celle-ci avait été inflexible.

Dans les six mois qui suivirent, le ciel des amoureux s'obscurcit de nuages. De fâcheux symptômes se manifestèrent pour l'avenir de la jeune fille. Il s'opéra insensiblement dans la manière d'être de son fiancé et dans sa conduite envers elle, un changement qui fut par degrés très significatif. D'abord, il ne vint plus du tout le soir et plus que très inexactement dans la journée, deux ou trois fois la semaine seulement. Encore abrégeait-il ses visites sous prétexte d'affaires ou de devoirs à remplir. Dans ces courtes apparitions, il se montrait embarrassé, mal à l'aise. [illegible]

La pauvre enfant souffrait trop de cette altération de leurs rapports pour pouvoir cacher sa douleur, et elle était trop généreuse dans son amour pour le blâmer. Elle pleurait; elle redoublait de questions et d'instances; elle l'accablait de doux reproches. S'il avait des motifs de chagrin, elle désirait les connaître, elle voulait prendre part à ses peines. S'il avait quelque reproche à lui faire, pourquoi ne s'expliquait-il pas? [illegible]

—Tu ne m'aimes donc plus?

Par cette conduite naturelle, mais maladroite, Virginie ne réussissait qu'à refroidir et à [illegible] davantage celui qu'elle voulait retenir. [illegible]

Cette [illegible] était intolérable pour l'un et pour l'autre. [illegible] Jules Andrieux [illegible] que de retour de son atelier.

PAUL FERNEY.
(*A continuer.*)

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 18 OCTOBRE 1850.

Les affaires ont été assez animées cette semaine, cependant le tableau du stock des divers marchés, [illegible] qu'elles prennent encore de grandes proportions. Le seul article qui arrive avec assez d'abondance est le coton. Nul doute que la facilité que les planteurs éprouvent dans le ramassage et les beaux prix qu'ils ont la perspective de retirer ne fasse arriver sur place la récolte plus tôt qu'à l'époque habituelle. Cette continuation du beau temps donne une grande confiance aux personnes qui ont estimé la récolte à un chiffre très bas, mais nous le répétons, alors même que le temps le plus favorable possible, existerait sans interruption, jusqu'à la Noël, ce chiffre ne dépassera pas 2,050,000 balles.

Nous avons eu hier une bonne journée de pluie, la première depuis plusieurs mois. La récolte de sucre a été fort avariée par cette longue sécheresse. Le fleuve est toujours à la même hauteur.

COTON.—Arrivées depuis le 11 courant, 22,137 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 1,779 balles—Havre, 1,774—Barcelone, 501—Boston, 1,817—ensemble, 5,873 balles—ce qui fait une addition au stock de 16,264 balles, et laisse en main y compris tout ce qui est à bord des navires non expédiés ce jour, un stock de 57,521 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	22,137	
Arrivé antérieurement,	48,407	
		70,544
		87,156
Expédié la semaine dernière,	5,873	
Expédié antérieurement,	23,762	
		29,635
Stock sur place,		57,521

Nous disions dans notre dernière revue que le marché, après avoir été animé pendant la semaine, était devenu très calme, et que les acheteurs paraissaient peu disposés à acheter aux cours extrêmes. Le même état de chose se fit sentir, quant aux prix, samedi, mais les ventes s'élevèrent à 2,000 balles. Lundi les avis du Cambria, annonçant une légère réaction sur le marché de Liverpool, alourdirent davantage notre propre marché et 1,900 balles seulement furent faites; mais, mardi les détenteurs étant plus traitables, les ventes s'élevèrent à 4,000 balles à une baisse de ¼ cts par liv. Depuis ce moment la demande a été régulière et a donné un résultat de 7,000 balles, dont 3,000 prises aujourd'hui. Le marché se clos ferme à nos cours. Les ventes de la semaine ont été de 14,800 balles, prises en partie pour l'Angleterre et la France, on a opéré cependant pour tous les marchés.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississippi.

Inférieur	— @ —	
Ordinaire	12⅛ @ 13⅛	
Middling	13⅛ @ 13⅜	
Good Middling	13⅝ @ 13⅞	
Middling Fair	14 @ —	
Fair	14⅜ @ 14⅝	
Fully Fair	— @ —	
Good Fair	— @ —	
Good and Fine	— @ —	

TABAC—Arrivées depuis le 11 courant, 153 boucauts. Expédiés dans le même temps pour Charleston 6 boucauts—Stock en magasins et à bord des navires non-expédiés, 13,333 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1850,		14,842
Arrivé la semaine dernière,	153	
Arrivé antérieurement,	1,731	
		1,884
		16,726
Expédié la semaine dernière,	6	
Expédié antérieurement,	3,387	
		3,393
		13,333

Nous disions dans notre dernière revue, que des rumeurs en circulation, sur le mauvais état des récoltes du Tennessee et du Kentucky avaient engagé les détenteurs à élever leurs prétentions, mais à ce moment la hausse n'étant pas encore appréciable, nous avons répété nos cotes. Lundi la demande reprit une nouvelle activité et 500 boucauts furent faits à une hausse de ⅛ @ ¼ cts, depuis ce moment 200 autres boucauts ont été pris à une nouvelle augmentation de ⅛ cts, portant les affaires de la semaine à 700 boucauts à une hausse totale de ⅜ @ ½ cts par liv. La plus grande partie des transactions a été tenue secrète; voici celle dont nous avons eu connaissance: 110 boucauts admis et 35 de refusés à 8⅛—64 do admis @ 10 cts—34 do @ 9⅞ c—6 do @ 9⅞—12 do 8 cts et 10 do refusé @ 6 cts la liv. Nous cotons maintenant. Lugs, 5⅞ @ 6⅞ cts—feuille, inférieur @ commun, 7⅞ @ 7⅞ c—fair @ fine, 8⅞ @ 9 c—choix, 9⅞ @ 10 cts la livre.

SUCRE—Les ventes sont très limitées et ne pourra prendre une plus grande extension que lorsque les arrivages commenceront à se faire. Les quelques transactions dont nous avons eu connaissance ont été faites en sucre, première qualité, de 6¾ @ 7 cts la liv. Deux boucauts de la nouvelle récolte, belle couleur, mais vert, ont été vendus à 6 cts la liv.

MELASSE—Quelques barils de récolte ont changé de mains à 32 cts pour le vieux et 35 pour celui de la nouvelle récolte. Il y a environ 50 barils sur place de cette dernière qualité.

FARINE—Ce marché est assez animé, en l'absence d'arrivages, les prix ont légèrement haussé et les chargeurs ont pris quelques petits lots. Les ventes de la semaine s'élèvent à 11,000 barils, dont 1,400 barils vendus aujourd'hui, comme suit: Illinois et St-Louis, $4 30 @ $4 50—marques extras, $4 75 @ $5 25. Un lot de 1,000 barils Illinois a été vendu aujourd'hui à livrer à $4 60.

CEREALES—Les arrivages de maïs sont toujours peu considérables et conséquemment les transactions restent limitées. Les ventes de la semaine s'élèvent à 6,000 sacs, dont 1,200 pris aujourd'hui, cours: jaune et blanc, 65 @ 75 cts le boisseau. Le marché est dépourvu de blé. La demande d'avoine est bonne, le St Louis vaut 52 @ 55 cts le boisseau. Le son se vend 75 @ 77 cts les 100 liv.

SEL—Deux ou trois chargements de Liverpool sont sur le marché, mais nous n'avons eu connaissance d'aucune vente. Les lots de détail se vendent comme par le passé commun, $1 @ $1 15—fin $1 15 @ $1 25 rendus. Deux chargements des Iles Turques viennent d'arriver.

CAFE—Cet article est plat. Environ 1,000 sacs de Rio ont été faits en divers lots à 12 cts la liv. pour le prime. Le premier chargement de la nouvelle récolte, s'élevant à 5,500 sacs est arrivé hier; on en demande 13 cts la liv. Le café de la Havane vaut 11 @ 11½ cts la liv.

RIZ—Un chargement de riz nouveau vient d'arriver, il se vend par petits lots, 4¼ @ 4½ cts la liv. Le vieux riz ne vaut que 3¾ @ 4 cts la liv.

BEURRE ET FROMAGE—La diminution du stock donne de la valeur à ces articles. Le beurre de l'Ouest vaut 10 @ 15 cts la livre—et le fromage, 7 @ 8 cts la liv. Le beurre de Goshen vaut 23 @ 25 cts la liv.

CHANDELLES—Cet article est le même—New-Bedford & Nantucket, 41 @ 43 cts—Etoiles, [illegible] cts la liv.

SUIF—Pas de ventes.

GRAISSE—Les affaires ont été peu considérables sur ce marché; 1,500 barils ont été vendus de 7 @ 7⅛ cts la liv.

BŒUF—Cet article est complètement inactif et les détenteurs dans la crainte d'abondants arrivages, ont annoncé de vendre. Nous cotons: mess, en barils, $11 @ 11 50—demi barils, $6 25 @ $6 50—prime, $7 25 @ 50 cts le baril.

PORC—Le marché au porc est toujours dans la plus grande inactivité. Les lots de détails valent: mess, $10 87½ @ $11—prime, $9 75 @ $0.

LARD FUMÉ—La demande est les prix sont fermes. Plats côtes, ribbed et clear, 5⅞ @ 6⅛ cts la liv—épaules, 5 @ 5¼ cts liv—jambons ordinaires et enveloppés, 8 @ 7 cts—passés au sucre et choisis, 8 @ 11 cts la liv.

WHISKEY—Le peu d'importance des arrivages a fait hausser cet article. Le rectifié se vend 26½ cts le gallon et les marque extra, 28 cts. Une vente de 100 barils commun a été faite à 27⅛ cts le gallon.

CHAUX—Deux chargements comprenant 3,000 barriques ont été vendus à des conditions tenues secrètes. Les détenteurs vendent de seconde main, $1 75 @ 1 85.

PLOMB—Il y a eu trois lots en ventes sur place; mais les acheteurs refusent de payer les prix que l'on exige.

CHANVRE—Pas de ventes.

SACS EN PITRE—La demande est limitée et les prix sont plus faciles. 10,000 sacs en balles ont été faits à 9 cts, 6,000 sacs en paquets à 8⅞ et 10,000, seconde main, à 8½ cts.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—La demande a été très limitée. Les quelques ventes qui ont été effectuées ont été faites comme suit: toiles, 13 et 14½ cts la yarde—cordes, 6⅞ @ 7 cts la liv.

CHANGE—La demande est limitée, mais les cours sont les mêmes. Nous cotons: Sterling, 10½ @ 10¾—Paris, 5f 36¼ @ 5f 32½—Traites sur New York, à 60 jours, 1½ @ 2 pour cent d'escompte—Traites à vue, ¼ pour cent d'escompte au pair.

FRET—Le fret est plat et fixé de nouveau au commencement de la semaine. Un navire américain a été frété pour Liverpool à 13/32 d. pour le coton, et 30s pour le tabac. Depuis cette époque on charge en plein à ⅜ d. et @ 11/34 d. sur les navires américains. Un navire a été frété pour le Havre à ⅞ cts. Rien ne fait rien e.. calotage.

Décédé hier matin à l'âge de 2 ans et demi, JAMES HENRY, fils de François Edmond Fazende et de Geneviève Eliza St-Amand. Les parens et amis des familles Fazende, St-Amand, Wiltz et Gilly sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 9 heures et demie du matin, rue Bourgogne, entre Bayou et Quartier, No 345, chez Edmond Valcour Wiltz.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS—

Goelette Sarah Fontaine, pr Mobile.

—ARRIVÉS—

Steamship Mary Burt, Emerson, de Galveston
Goelette L. P. Rogers, Ashby, d'Apalachicola
[illegible] Taylor, de Pensacola
Victor, Petry, de Pensacola

—STEAMBOATS—

Iowa, Carter, de St Louis
Natchez No 2, Leathers, de Hard Times
Europa, Pierce, de Cincinnati
Nor [illegible] Roseboom, de St Louis.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.
(DE LIVERPOOL.)
America, pour Boston .... le 5 Octobre
(D'AMERIQUE.)
America, de Boston .... le 30 Octobre

☞ Le navire CLAIBORNE venant de Bordeaux, est en déchargement dans la 1re Municipalité. Les consignataires sont requis de faire prendre leurs marchandises sur la Levée.

Les marchandises dont les permis n'auront point été obtenus dans le délai de cinq jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS, 18 oct—6t 30, Bienville.

Bureau des Inspecteurs de Tabac de la Nouvelle-Orléans. 18 octobre 1850.

TOUTES les personnes intéressées au magasinage des tabacs dans les entrepôts VIRGINIA, OREGON et FIREPROOF, de la rue Gravier, sont par le présent notifiées que les tabacs seront immédiatement transférés aux entrepôts près le nouveau bureau d'inspecteurs de Tabac, [illegible] Commercial, de la rue [illegible] Poydras, Bull's Head et Triangle [illegible] Le bureau informe respectueusement le public, qu'il est prêt à recevoir et emmagasiner du Tabac, comme précédemment. 19 oct—3 WALTER TURNBULL, président.

LE soussigné serait reconnaissant aux personnes qui pourraient lui donner des renseignements sur la disparition d'EMMA HYDE, jeune fille de 13 ou 14 ans, qui a laissé son domicile se rendant à l'Ecole Publique, située rue Ste-Anne, entre Marais et Villeré, le 16 courant, à huit heures du matin. Nouvelle Orléans, 19 octobre 1850. P. E. CROZAT. 19 oct—3 rue du Bayou, près la rue St-Claude.

LA personne qui aurait connaissance de 2 barriques de vin marquées B. Theron Galveston, et qui ont dû être prises le 3 octobre courant, sur le wharf, par quelque bateau que le steamer Galveston, auquel elles étaient destinées, est priée de vouloir bien en donner avis à V. & E. MAIGNAN, 19 oct 85, rue St-Louis.

A louer présentement. UN MAGASIN rue du Camp, No 3, près de la rue du Canal. Une MAISON de résidence, située à l'encoignure des rues Conti et Remparts. Un MAGASIN situé sur la Levée, entre les rues Marigny et Mandeville. Pour les conditions s'adresser à A. CHIAPELLA, 19oct—5 Passage de la Bourse No 32.

A LOUER—Les trois nouveaux Magasins à trois étages, situés rue Conde et encoignure de la rue Madison, jusqu'à la rangée des maisons de Mme de Pontalba. On donnera possession le 1er novembre prochain. S'adresser à EUG. ROCHEREAU & Co, 19oct 17 & 19, St Louis.

Domestique à vendre. UNE excellente domestique de maison, âgée d'environ 30 ans, avec ses deux enfans mulatres, l'un âgé de cinq ans et l'autre deux ans et demi. Cette esclave est bonne repasseuse, blanchisseuse et cuisinière, pleinement garantie. Pour les conditions, s'adresser à F. Vay, encoignure Dumaine et Dauphine. 19 oct—3

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS.—[illegible] caisses en déchargement des navires Hope, Mary Glover, Shirley Galena et [illegible], à vendre par G. W. DUNBAR, 19 oct 5 rue des Magasins.

EN débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 100 barriques vin rouge; 16 do do Margaux Médoc; 100 caisses cerises à l'eau de vie, nouvelle récolte, à vendre par AUG. MOLIER, 19 oct—6 90, rue St Louis.

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 50 caisses cerises à l'eau de-vie; 50 do fruits assortis do; 50 do abricots do; 10 do poires do. N. DUDOUYT, 19 oct 13, rue Toulouse.

EN débarquement du navire Claiborne, de Bordeaux: 100 caisses cerises à l'eau-de-vie, 60 do fruits à l'eau de-vie; 90 do abricots, 20 do poires; 90 do liqueurs surfines; 2 do contenant 50 paniers anisette sur [illegible]; 11 do sardines de [illegible] boîtes de Rodel et fils frères; 21 do do do [illegible] do do; 11 do do do [illegible] do do; 21 do do do [illegible] do do. A vendre par J. F. BERCIER, 19 oct 54, rue de la Vieille-Levée.

CONSERVES ALIMENTAIRES—En débarquement du navire Claiborne et à vendre par les soussignés: 2000 demi boîtes sardines à l'huile; 2000 quarts de boîtes do; 48 demi-boîtes pâtés truffés assortis; 100 quarts do do do; 50 boîtes petits pois au naturel; 100 demi boîtes do do; 25 caisses fraises au jus; 25 do fruits assortis au jus (bouteilles); 10 do do do do (demi bouteilles). DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 19 oct 35, rue Natchez.

CHAUX DE THOMASTON—Le chargement du brick H. B. Hiler, consistant en 1084 barils chaux de Meadow Rock, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 19 oct 98, rue des Magasins.

CIMENT—1000 barils Newark et Rosendall, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 19 oct 98, rue des Magasins.

PLATRE CALCINE—1000 barils Newark et Rosendall, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins. 19oct

BRIQUES A FEU—100 milliers briques anglaises à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des Magasins. 19 oct

GOMME ARABIQUE—10 caisses, à vendre en magasin par W. F. VREDENBURGH & CO, 14 oct 23, Vieille Levée.

LE CUCKOO. VALSE ALLEMANDE *Telle qu'elle est jouée au* JARDIN TIVOLI, *Arrangée pour le Piano, par* H. ROLLING. A vendre chez tous les principaux marchands de musique de la ville. 16 oct—4

BOUTEILLES VIDES—10,000 bouteilles vides de Bordeaux en débarquement du navire Claiborne, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 19oct Rue Royale, 103.

A VENDRE—En débarquement du navire Claiborne, venant de Bordeaux: 80 barriques vin rouge bon ordinaire. Par L. MAJESTE & J. CLAUZURE, 19 oct 40, Vieille Levée entre St Louis et Conti.

EAUX-DE-VIE, VINS En débarquement du navire Claiborne de Bordeaux: 10 barriques eau de vie Martell en 1844, 1ère preuve; 8 do do Henry Sutton 1840 1ère preuve; 4 do do do 1846, 1ère preuve; 4 do do J. B. Clerc, fine champagne; 5 do do do do do; 100 barriques vin rouge Montferrand; 50 do do St-Julien; 30 do do Margaux; 16 do do Chateau St Corbin, 1844. A vendre par B. TALAMON, 19 oct 182, rue Royale.

MARSEILLE—50 barriques vin rouge Bergasse, 1842 do do do. 250 paniers huile d'olive James Plagniol 24 onces et demi bouteilles; 50 caisses vin muscat; 70 do olives, câpres, cornichons anchois; 30 do savon marbré; 30 paniers bouteilles vides 22 onces; 14 do cruchons pour curaçao. A vendre en débarquement du [illegible] par B. TALAMON, 19 oct 182 rue Royale.

P. MALLARD, No 67, RUE ROYALE.

IMPORTATION directe de France, par les navires Brunswick, Magnolia et Béatrice du Havre. MEUBLES—Secrétaires, fauteuils, prie dieu, canapés, tête à tête, de marquises, consoles, jardinières, etc. RIDEAUX—étoffes, étoffes à meubles et à rideaux de toutes sortes, franges, glands, torsades et passementerie. Porcelaine de Sèvres et de Saxe, cristaux de Venise, etc., objets de fantaisie et d'art, papier mâché, bronzes, statuettes, pendules, garniture de cheminées, vases, flacons, coupes.—Services de table pour diner, déjeuner et thé. LAMPES—Carcels, modérateurs et autres, montées sur bronze et porcelaine, article tout nouveau. SPECIALITE—Importation de belles et riches glaces de Paris, encadrées. TAPISSERIE—P. Mallard entreprend tous les travaux de tapisserie, décoration, etc. aux prix les plus modérés. ☞ Bals et soirées—Il trouvera chez lui à louer de riches banquettes garnies en velours, lustres, candélabres, etc., à des conditions avantageuses. 16 oct—1 ☞

HAUTE NOUVEAUTE. *Manteaux, Mantelets, Pardessus, etc.* LES soussignés viennent d'ouvrir un choix tout-à-fait remarquable de confection de bon goût, dont la variété surpasse tout ce qui a été importé jusqu'à présent, savoir: Manteaux velours de soie, brodé, genre nouveauté. Do mousquetaire, Do garni de guipe, Do do fourrure. Drap cachemire brodé arabesque. Do garni fourrure, Satin uni Couleur, genre hongrois. Paletots vénitiens, Do Moldaves revers brodés. Robe de bal. Cachemire blanc, rose, bleu et vert, garni de cygne. Mantelets Gros d'Afrique, Satin Taffetas, etc. Robes de coupe nouvelle et élégante. Bonnets. Armure genre à Café, Pompadour, Prophète, Rachel, etc. P. & E. REILLY & Co. 7 oct Encoignure Royale et Canal.

MAISON FRANÇAISE. Encoignure Canal et Bourbon. L'IMMENSE succès obtenu l'année dernière par la maison du soussigné, l'a obligé à multiplier ses efforts afin de mériter la continuation si flatteuse du patronage dont il est honoré. Il est fier de dire que son assortiment de hautes nouveautés, confectionnées pour dames, surpasse en nombre et en beauté, tout ce qui a été importé jusqu'ici à la Nouvelle-Orléans. Non seulement, les manteaux en cachemires ouatés et de toutes couleurs sont en grand choix, mais il y a aussi une quantité considérable de tout ce que la Fashion parisienne a pu produire de plus gracieux en manteaux, mantelets, surtouts dans toutes les étoffes. [illegible] JENNY LIND. Jamais l'élégance de la coupe, l'harmonie des ornements ne s'étaient rencontrées réunis, dans un article de toilette, d'une manière aussi heureuse: ce n'est ni un mantelet ni un manteau, ni un surtout: c'est quelque chose de gracieux, de parfait! A cette expédition est joint un grand assortiment de soieries pour robes, [illegible] et en général, tout ce qui comporte la toilette des dames. [illegible] R. D. FANE, 10 oct 104, rue du Canal, encoignure Bourbon.

Nouveau magasin de marchandises sèches, situé à l'encoignure Bourbon et St-Pierre. M. P. BARRE a l'honneur d'annoncer aux dames de la Première Municipalité qu'il fera l'ouverture de son nouveau magasin lundi, 14 octobre 1850. Les personnes qui voudront bien visiter ce nouvel établissement trouveront un assortiment complet de marchandises en tout genre et à des prix bien inférieurs à ceux qu'elles payent dans bien d'autres maisons [illegible] 14 oct—7 P. BARRE.

Changement de domicile. DARBY & TREMOULET ont transféré leur domicile du No 31 Vieille Levée au No 21 rue Bienville. 16 oct

Habillements confectionnés. No 9, Rue des Magasins. LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de New-York un magnifique assortiment d'habillements confectionnés, appropriés pour le commerce de cette ville, et se composant en partie comme suit: [illegible] BACH BARNETT & Co., 16oct 9, rue des Magasins.

CHAPEAUX! CHAPEAUX.—Noirs, perles, bruns et en soie, Buena Vista, et à vendre par BACH BARNETT & Co., 16oct 9, rue des Magasins.

NOUVELLEMENT arrivés et à vendre. 35 douzaines Têtes de Mort, Jambons de Westphalie, Beurre de Normandie, 125 caisses vin de famille, 500 livres saucissons de Boulogne, 1re qualité, 500 do do d'Arles. 25 caisses prunes à l'eau-de-vie, et un assortiment complet de groceries pour famille. JEAN FISSE, 16 oct Encoig. Royale et St-Pierre.

Par le vapeur Ohio—Marchandises à la dernière mode récemment reçues par C. M. SIMPSON, 50 RUE CANAL. CET établissement a été agrandi afin de recevoir un grand assortiment de marchandises supérieures à aucune en cette ville, en rareté et qualités, qui seront choisies par le propriétaire lui-même, elles seront de la dernière importation et du style le plus recherché. Les prix pourront satisfaire les acheteurs les plus expérimentés. Le premier arrivage de ses modes sont: *Visites, Mantelets*, à la dernière mode, en soie noire unie, moirée, Caméléon; et satin turc, soierie, noire et unie, dito moirée de toute couleur, mérinos français de toutes les couleurs, *drap de Canton* pour deuil. Mérinos anglais et Paramattas, alpacca et Orléans. Un grand assortiment de fournitures, telles que galons en soie français, du Florentine et boutons en soie, et un assortiment complet de franges. 11oct

VIENT d'être ouvert et pour vendre par pièce au prix de Boston—Un grand assortiment de coton de toute largeur et des meilleures manufactures du Nord, chez C. M. SIMPSON, 11 oct—10 50, rue du Canal.

Pour la Toussaint. COURONNES ET BOUQUETS d'immortelles, FLEURS ET GUIRLANDES de roses blanches à feuilles d'argent et autres, en débarquement du navire BEATRICE du HAVRE, et à vendre au THREAD & NEEDLE STORE, 5 oct—1m 53, rue de Chartres

F. FRYER, *Rue Royale, Encoignure Bienville.* EN VENTE. Par les navires Orlando et Brunswick, du Havre: Chapeaux de paille, Chapeaux d'étoffe. Rubans divers, Mantelets, par demeus, Nouveautés, lingerie, Gants de peau. 24sept

DREZ, Chapelier, 57, Exchange Alley, près la Douane, CHAPEAUX DE TOUS GENRES ET SUR ORDRE. M. DREZ a l'honneur de prévenir le public et sa clientelle, que son seul magasin est toujours à Exchange-Alley, 57, près de la Douane, et n'a aucune succursale. 26sept—1m

MATCHES. LES allumettes de L. A. Guillemain, rue du Cirque, No 200, et celles de M. Lacour, de New York, sont à vendre chez J. B. LANG, No 156, rue de Chartres. 3js

OSIER—110 paquets osier, en débarquement du navire Magnolia, du Havre, à vendre par V. & E. MAIGNAN, 30sept 85, rue St Louis.

$10 de Récompense. SERONT payées à la personne qui fera retrouver la jeune négresse PERRINE, âgée de 8 à 9 ans, que l'on suppose avoir été volée, le 11 septembre dernier. Perrine est petite; [illegible] récompense à la personne qui [illegible] 25 sept—tf [illegible]

A LOUER—Pour le 1er novembre prochain, le 1er et le 2d étage de la maison No 16, des maisons Pontalba, rue de Chartres. Les deux étages seront loués ensemble ou séparément. S'adresser à BOISSE & PINAULT, 18oct ☞

A LOUER—Une maison neuve en briques, No 119, rue St Philippe entre Bourbon et Dauphine, contenant quatre appartements, une cuisine, cabinet et cave, une cour avec puits, hydrant, etc. On en donnera possession le 1er novembre prochain. S'adresser à FABIO GELPI, 14 oct ☞ No 13, Vieille Levée, vis à vis le marché aux légumes.

Bureau du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Carrollton. Nlle-Orléans, 11 octobre 1850. L'HOTEL CAROLLTON A LOUER. Des propositions seront reçues pour prendre à bail cet établissement. Le bureau recevra les propositions jusqu'au lundi 21 courant. Pour plus amples informations, s'adresser à ce bureau. CHARLES [illegible], 12 oct—10 Secrétaire.

A LOUER—Deux belles maisons neuves hautes en briques ayant toutes les commodités pour familles, portant les Nos 137 et 139, rue [illegible] encoignure de l'Hôpital. Possession sera donnée le 1er octobre prochain. Pour les conditions s'adresser à Laborde et Xiques, No 3, rue Front, entre Canal et Common. 4oct ☞

A LOUER—Possession pour le 1er novembre prochain [illegible] maisons de résidences [illegible] situées sur l'Esplanade entre Royale et Conde, troisième municipalité. Aussi—Le magasin No 43, rue des Magasins, étant le second à partir de l'encoignure de la rue Gravier. Il est actuellement occupé par M. A. [illegible] S'adresser à EDWARD BARNETT, 4oct ☞

MAISON A LOUER. Une maison basse, située rue [illegible], entre Union et Bagatelle, ayant salle, salle à manger, avec portes à coulisse, [illegible] chambres à coucher, galerie et cabinet, grande cour, jardin et bien briquetée, cuisine à étages, écurie, cour etc. S'adresser chez IZORNE & FROIS, 17 oct 14, rue du Canal.

MADAME DE PONTALBA, de retour en ville, recevra les personnes qui désireront la voir pour la location de ses maisons. Son adresse est le No 5 sur la rue St Pierre, près de la Levée, maison Pontalba. 17 oct

COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A VAPEUR DE LA LEVEE. L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires aura lieu le lundi, 4 novembre, à 4 heures, au bureau de la Compagnie. F. J. FORSTALL, 15oct—4 Secrétaire.

L'ACADÉMIE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS *a été transférée au No. 17, rue Dauphine.* LES cours professés dans cette institution renferment toutes les branches d'une bonne éducation anglaise.—Mathématiques, langues anciennes et modernes, tenue de livres et commerce. Cette institution offre d'immenses avantages aux créoles et aux étrangers. La langue anglaise leur sera rendue [illegible] et facile par l'analyse du son que leurs voix accoutumées par degrés aux sons élémentaires, à l'accentuation et inflections de [illegible] que mots donneront aux élèves non seulement une prononciation correcte et mélodieuse, mais donneront aussi à chaque phrase l'élocution qui leur est propre. Les personnes qui auraient quelques doutes à ce sujet sont invitées à assister à une classe se composée de jeunes Français, Créoles, Espagnols et Allemands qui prononcent maintenant [illegible] comme si cette langue était celle de leur pays. N. B. Des classes de langues étrangères sont [illegible] pour les Messieurs, [illegible] heures du soir. Les prix sont modérés.

Ls. DUCOURNAU, No 130, *encoignure des rues Chartres et St Louis,* PREVIENT les marchands de la ville et de la campagne, que, par ses derniers arrivages [illegible] un assortiment complet de MARCHANDISES SECHES, [illegible] vendra aux plus bas prix du marché. Articles pour Tailleurs. Directe importation de [illegible] serge, [illegible] haute nouveauté, [illegible] &c, &c.

TROUVÉ une chienne d'arrêt [illegible] le nom du maître [illegible] taire, rue des Bons Enfans No 67 [illegible] en payant les frais de nourriture et d'avis.

EX SHIP Charlemagne, du Havre: [illegible] caisses de [illegible]; 10 do de vingt-quatre demi bouteilles [illegible]; 8 do petits pots en boîtes; 3 do [illegible] en flacons; 1 do de 150 boîtes truffes; 1 do de [illegible] boutons [illegible]; 15 do de 1500 demi bouteilles sardines à l'huile. A vendre par THOMAS PINET & Co. 18 oct 30 rue Conti.

EX SHIP Clairborne, de Bordeaux: 150 caisses cerises à l'eau de vie, 4 do petits pois, 425 do vin rouge, 25 barriques vin rouge de famille, 10 demi et quarts pipes eau de vie Bouvet, à vendre par THOMAS PINET & Co, 19oct 30 rue Conti.

Zinc—Cuivre—Ferblanc. L. F. DELAMARE, rue de la Douane, entre Bourbon et Royale. ENTREPREND travaux de zinc, plomb, [illegible] ferblanc et tôle. Objets de fabrication commandée supérieure à aucune qui se fait [illegible] jour; [illegible] cheminées [illegible] pompes, installation de bains, latrines, etc. Travaux de [illegible] Couvertures en zinc garanties [illegible] années [illegible]

A vendre pour cause de départ. PLUSIEURS belles domestiques de maison, [illegible] nombre desquels se trouve une [illegible] âgée de 35 ans, avec ses quatre enfans [illegible] 2o—Un joli mobilier convenable pour une petite famille, comprenant une argenterie de [illegible] 3o—Une quantité d'arbustes et de fleurs partie en pots et en terre. Le tout sera vendu en bloc ou par portion. S'adresser à l'encoignure des rues Conti et Remparts, du côté de la Chapelle. 14 oct—tfsa jusq 31

Papiers Peints. VOR HEBERT, 149, Rue de Chartres. VIENT de recevoir par les navires Orlando, Magnolia et Beatrice du Havre, un grand assortiment de papiers peints tout nouveaux, qu'il offre ensemble, à 10, 15, 20 et 25 cents le rouleau—et au-dessus. 14 oct

Papiers Peints. DELCROIX, 106, rue de Chartres REÇOIT par les navires Brunswick et Magnolia du Havre, un très grand assortiment de PAPIERS PEINTS qu'il offre aux entrepreneurs et au public en général, aux prix les plus réduits. On trouvera chez lui tout ce qu'il y a de plus nouveau en ce genre, papiers communs, petits velours, papier glacé, doré, &c. bordures ordinaires et imitation veloutée, paysages, histoire, [illegible] MARBRES, BOIS VERNIS, COLONNES, &c. 10 oct

THOMAS C. PAYAN & Co. 10, RUE DU CANAL, 10, *Marchands, en gros et en détail, d'habillement confectionnés.*

MANUFACTURE LITTELL & PAYAN, 311, RUE BROAD au premier, Newark, N. J. 24 avril—1an

MAGASIN ROUGE, *entre les deux marchés,* JOS. N. ROBERT & Co GRAND DEBALLAGE d'un assortiment complet de marchandises sèches, reçues par les navires Memphis, Galena, l'Azone, Président, Quebec, et Perkins, à vendre à des prix très réduits. *Aussi:* Au magasin des soussignés au No 66, Vieille Levée, près de l'encoignure St-Louis, un magnifique assortiment de linge confectionné pour hommes et enfans, chapeaux, casquettes, chaussures, parapluies, malles, sacs de voyage, etc. etc., qu'ils vendront à des prix excessivement bas. JOS N. ROBERT & Co. P. S.—Les marchands de la ville et des campagnes sont instamment invités à venir examiner leur bel assortiment. 1e oct

Chassaniol et Boulenger, *Encoignure Chartres et Conti.* AYANT reçu et déballé leurs marchandises du navire Beatrice, offrent à leurs clients de la ville et de la campagne, les articles suivants aux prix les plus modérés: Boucles de ceintures en jais acier, nacre et autres, cols, pèlerines, mouchoirs batiste brodés et garnis de dentelle, [illegible] cravattes, satin, noires et de couleur, cols de soie et autres, parapluies et demi [illegible], diverses couleurs et qualités, foulards fantaisie pour dames et enfans, peignes de toutes sortes, parfumerie assortie, ainsi qu'un grand nombre d'autres articles de fantaisie, merceries, quincailleries, bimbeloterie, etc. etc. Par le [illegible] et Galena, de New York, dentelles, torchons et autres, épingles et aiguilles de tous numéros, cartes à jouer, cordons de souliers, papier à lettre, de fantaisie, etc. etc. 18oct

Compagnie d'Orléans No. 21. LES officiers et les membres de cette Compagnie sont invités à assister à l'assemblée trimestrielle qui aura lieu lundi soir, 21 courant, à 7½ heures. Les membres de la Compagnie sont priés d'être ponctuels. Par ordre, LOUIS O. HUARD, 17oct—4 Secrétaire.

A VENDRE, Une belle tannerie située à Plaquemines, paroisse Iberville. CET établissement avantageusement situé entre les limites de la corporation et à trois arpents du Bayou Plaquemine, à peu près serré du fleuve, sur la rue la plus fréquentée de l'endroit, est très vaste et très commode; il est muni d'un excellent moulin à écorce qui, avec un seul cheval peut en moudre une corde par jour. Tout y est prêt pour commencer à travailler, il y a environ vingt cordes d'excellentes écorces, outils de tannerie et corroyerie, table, chevalet, etc. etc.; il ne manque rien à l'établissement qui n'est vendu que pour cause de dissolution de société. Une jolie maison toute neuve divisée en cinq pièces, ayant galerie devant et derrière, ainsi qu'une bonne cuisine appartiennent à l'établissement, avec un terrain de 192 pieds de profondeur et 270 pieds de face à la rue. Les personnes qui désireraient en faire l'acquisition sont priées de venir visiter la dite propriété avant le 21 octobre, où elle sera vendue à l'enchère publique sur les lieux, si elle n'est vendue à l'amiable avant cette époque. Les conditions sont—Trois payements, le premier au tout janvier 1851, le deuxième au tout janvier 1852 et le troisième au tout janvier 1853. L'acquéreur fournira ses billets endossés à satisfaction et portant intérêt de huit pour cent depuis la vente, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. ANT. ST-DEXIER, 1 oct—tf. et J. Bte. GLEIZES.